

Tout à l'heure, j'ai voulu poser une question de privilège et cela m'a été refusé. A l'heure actuelle, je ne blâme pas le député d'Ontario (M. Starr) de vouloir en poser une, non, c'est son droit. Mais il pose une question de privilège et il est reconnu. Alors, mon point est le suivant: tous les députés, dans cette Chambre, ont le droit d'être traités sur le même pied, oui ou non, et à ce moment-là y en a-t-il qui peuvent poser une question de privilège et être reconnus tandis que d'autres ne le sont pas? Monsieur l'Orateur, c'est cela ma question de privilège.

M. l'Orateur: Il est très simple de répondre à l'honorable député.

Il sait que selon le Règlement les questions supplémentaires sont laissées à la discrétion exclusive du président. Quand le président est d'avis qu'il n'y a pas de question à l'étude, il n'est pas normal pour lui de reconnaître une question supplémentaire. Si l'honorable député de Lapointe veut bien m'écouter, c'est pour cela que je lui ai dit que je n'étais pas prêt, il y a un moment, à reconnaître une question supplémentaire. Je lui ai dit que je n'oublierais pas, dès la première occasion, de lui permettre de poser une autre question sur le même sujet.

[Traduction]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie. Vu les instances présentées par le conseil municipal d'Oshawa, fondées sur les congédiements importants attribuables à l'Accord canado-américain sur l'industrie automobile, le ministre peut-il nous dire si l'on envisage d'un œil favorable la proposition selon laquelle Oshawa devrait être considéré comme une région désignée pour que l'industrie puisse bénéficier de dégrèvements fiscaux, et pour lui permettre ainsi de se diversifier dans cette ville; nous dirait-il aussi si on nous communiquera sous peu une décision sur cette question capitale?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la ville d'Oshawa n'a pas demandé à être considérée comme une région désignée aux termes du programme. Malheureusement, il serait impossible de le faire en vertu de la loi que le Parlement a adoptée y a quelque temps. C'est tout simplement impossible aux termes de la loi actuelle. Par contre, la ville d'Oshawa a demandé à bénéficier d'un programme du gouvernement fédéral qui lui procurerait des avantages comparables. Compte tenu de la pénible situation des travailleurs de l'automobile et du nombre assez important des congédiements à Oshawa, nous nous efforçons d'envisager les remèdes éventuels.

[M. Grégoire.]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, étant donné les importants congédiements, le ministre pourrait-il nous indiquer à quel moment Oshawa saura si un pareil programme à cet égard peut-être mis en vigueur?

L'hon. M. Drury: Le plus tôt possible, monsieur l'Orateur.

[Français]

LES POSTES

DÉBRAYAGE DES POSTIERS

A l'appel de l'ordre du jour

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

A propos du débrayage des postiers, qui devrait se faire normalement vers la mi-novembre, le ministre a-t-il été mis au courant du fait que ce débrayage peut fort bien se produire le 5 novembre prochain? Qu'est-ce que le ministère fait actuellement pour améliorer les offres faites au syndicat des postiers ou des employés des postes?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, elle est un peu hypothétique; j'espère encore qu'il n'y aura pas de grève des postes avant les fêtes.

Au sujet de la deuxième partie de la question, le ministère est en train d'étudier toutes les recommandations du juge Montpetit, celles qui touchent principalement le ministère des Postes, et celles qui touchent les autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que les recommandations qui touchent aussi les syndicats.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA EN GRANDE-BRETAGNE: LA DATE D'ACCESION À SES NOUVELLES FONCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures tant en sa qualité de ministre des Affaires extérieures que de premier ministre suppléant. Vu l'annonce que le très honorable Lionel Chevrier, ancien ministre des Transports, puis haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne va quitter son poste pour assumer l'emploi de commissaire général aux visites des chefs d'État durant l'année du centenaire, le ministre dirait-il à la Chambre quand la mutation aura lieu?